

## DOCUMENTS À FOURNIR – VENTE Autorisation de Stationnement (ADS)

Service Taxis : 04 28 67 53 20 – [taximetropole@grandlyon.com](mailto:taximetropole@grandlyon.com)

Centre d'Échanges Lyon Perrache – Cours de Verdun 69002 LYON

Pour information, dans le cadre du décès du titulaire d'une ADS, ses ayants droit bénéficient de la faculté de présentation d'un successeur pendant **1 an** suivant le décès.

### • Documents à fournir AVANT l'Instance Métropolitaine de Concertation

- 1) Le compromis original de vente portant obligatoirement le nom de l'acheteur (nom propre ou Société avec le nom du Gérant)
- 2) La copie de l'acte de décès
- 3) L'original de l'attestation notariée de dévolution successorale.
- 4) Acte de partage
- 5) L'original de la déclaration de succession.
- 6) Une copie des statuts ou un extrait K-Bis **de moins de 3 mois** si l'acquisition est faite au nom d'une SOCIETE.

### • Documents à fournir APRES l'Instance Métropolitaine de Concertation

- 1) Présentation d'une carte d'identité (ou l'original du pouvoir selon le cas avec la copie de la carte d'identité recto verso)
- 2) L'attestation de parution de fin de contrat si le titulaire de l'autorisation fait conduire sa licence.
- 3) L'original de l'acte de vente
- 4) L'original du Permis de circuler

#### Attention :

Le seul fait de signer l'acte de vente, ne suffit pas pour que la transaction puisse être prise en compte.

Vous devez **prendre rendez-vous au Service Taxis** et venir avec votre acheteur afin de finaliser la vente.

**Si l'acte de vente et le transfert ne peuvent avoir lieu, merci de nous fournir le document nous indiquant le refus de la banque.**